

**sycomore**

# Politique d'engagement actionnarial

Date de dernière mise à jour : décembre 2024

## Préface

**Au cœur sa mission, l'ambition de Sycomore AM est de donner du sens aux investissements de ses clients en créant de la valeur durable et partagée.** Sycomore AM a la conviction que les entreprises qui répondent à de véritables besoins, sociaux, sociétaux ou environnementaux, sont les entreprises de demain et que seule la création de valeur partagée est gage de performance durable. A travers ses investissements, Sycomore AM souhaite démontrer qu'il est possible de concilier sens et performance.

Le présent document synthétise la politique de Sycomore AM en matière d'engagement actionnarial. Conformément aux dispositions des articles L. 533-16 et 22 du Code Monétaire et Financier et aux exigences relatives à la stratégie d'engagement du décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier, Sycomore AM s'est également doté d'un dispositif propre à son engagement actionnarial. La présente politique répond par ailleurs aux exigences du décret n°2019-1235 du 27 novembre 2019 transposant la directive (UE) 2017/828 en vue de promouvoir l'engagement à long terme des actionnaires, et est en cohérence avec l'article 4 de la SFDR, « Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités<sup>1</sup> » et aux exigences du label ISR français d'État (v3).

Il s'agit d'un outil de dialogue avec les parties prenantes de Sycomore AM, qui guide et structure sa démarche d'investisseur responsable.

Ce document est publié sur notre site Internet, mis à jour annuellement et validé par la directrice durabilité.

<sup>1</sup>Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, article 4 : « Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités » : « 2. Les acteurs des marchés financiers incluent, dans les informations fournies conformément au paragraphe 1, point a), au moins : (...) c) un bref résumé des politiques d'engagement, conformément à l'article 3 octies de la directive 2007/36/CE, le cas échéant ».



Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes.

**Notre mission :  
humaniser  
l'investissement.**



**Avertissement** : les fonds commercialisés par Sycomore AM n'offrent aucune garantie de rendement ou de performance et présente un risque de perte en capital. Avant d'investir, consultez le DIC de l'OPCVM disponible sur notre site internet [www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com).

# Sommaire

<b>01</b>	<b>Objectif</b>	p. 4
<b>02</b>	<b>Périmètre</b>	p. 4
<b>03</b>	<b>Priorisation des thèmes et entreprises ciblées</b>	p. 5
<b>04</b>	<b>Un dialogue tout au long de la vie de nos investissements</b>	p. 6
	1. Analyse et suivi des performances ESG des entreprises	p. 7
	2. Gestion des controverses	p. 8
	3. Application de notre politique d'exclusions	p. 8
	4. Campagnes d'engagement	p. 10
	5. Actions d'engagement collaboratif	p. 11
	6. Votes en Assemblées Générales	p. 11
<b>05</b>	<b>Escalade</b>	p. 12
<b>06</b>	<b>Suivi des actions d'engagement et reporting</b>	p. 13
<b>07</b>	<b>Gestion des conflits d'intérêts</b>	p. 14



## 01

## Objectif

L'engagement actionnarial consiste à **inciter les entreprises à améliorer structurellement leurs pratiques en matière de durabilité, en formulant des axes d'amélioration dans le cadre d'un dialogue constructif et d'un suivi de long terme.**

C'est un élément clé de la mise en œuvre notre mission – « *Nous investissons pour développer une économie plus durable et inclusive et générer des impacts positifs pour l'ensemble de nos parties prenantes. Notre mission : humaniser l'investissement* » - et en particulier le quatrième objectif statutaire qui vise à « *S'engager au service d'une finance utile comme moteur de transformation, auprès des entreprises investies et au sein de son écosystème, notamment avec ses fournisseurs, ses partenaires, ses actionnaires et sa Fondation* ». Nous sommes convaincus de l'importance de ces dialogues et de la dynamique collective à laquelle nous participons pour le développement de modèles économiques répondant aux défis sociétaux et environnementaux actuels et contribuant ainsi à la création de valeur pérenne pour nos clients.

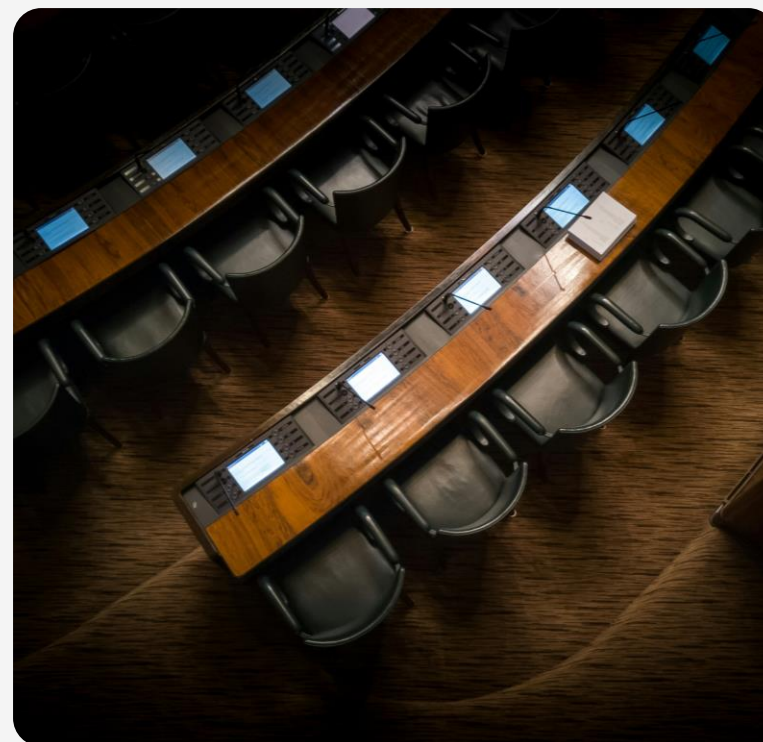
C'est donc dans une logique de **progrès** que nous identifions et partageons régulièrement avec les entreprises de notre univers d'investissement les meilleures pratiques, en particulier sur les **enjeux de gouvernance, de droits humains, sociaux, sociétaux et environnementaux**. Nous encourageons les entreprises à placer ces enjeux au cœur de leur stratégie et à plus de transparence sur les moyens mis en place et les résultats obtenus. Néanmoins, en tant qu'actionnaire minoritaire, nous ne cherchons pas à nous immiscer dans la définition de la stratégie ni à demander un siège au conseil d'administration.

## 02

## Périmètre

Notre politique d'engagement s'applique à notre **univers d'investissement**, composé d'**entreprises cotées et non cotées émettant des titres sur des marchés réglementés**. Elle couvre l'ensemble des actifs sous gestion, à l'exception des fonds de fonds de notre offre de gestion pilotée (ils représentaient, à septembre 2024, moins de 2 % de nos encours sous gestion). Des actions d'engagement peuvent aussi être menées au cas par cas sur des entreprises non investies.

De même, l'exercice de nos droits de votes s'applique à **toutes les entreprises pour lesquelles les titres détenus en portefeuille donnent accès à un droit de votes**, quel que soit leur lieu d'incorporation et notre niveau de détention du capital.



## 03 Priorisation des thèmes et entreprises ciblées

Notre démarche d'engagement est notamment structurée autour de **thèmes clés** que nous jugeons prioritaires et qui sont définis chaque année en cohérence avec notre mission et notre recherche d'impacts positifs pour nos parties prenantes.

Le choix des thèmes prioritaires d'engagement se base sur les priorités sociétales et environnementales et la maîtrise des risques de durabilité auxquels les fonds sont susceptibles d'être exposés. Nous attachons une attention particulière à équilibrer les thématiques sociales, environnementales et de gouvernance. Certains thèmes, comme la diversité de genre à tous les niveaux des organisations, priorisé depuis 2018, ou encore les droits humains ou le déploiement de plans de transition alignés aux objectifs de l'Accord de Paris sont choisis car ils sont transverses et peuvent ainsi être portés auprès d'un plus grand nombre d'entreprises et dans plusieurs portefeuilles. D'autres sont initiés en lien avec la thématique de chaque fonds. À titre d'illustration :

### Sycomore Sustainable Tech :

campagne d'engagement menée depuis 2022 sur l'impact des nouvelles technologies sur la santé mentale des utilisateurs, actions d'engagement collaboratives ciblées sur l'éthique et l'intelligence artificielle ou plus largement sur les enjeux de droits humains dans la Tech ;

### Sycomore Happy@Work :

campagne d'engagement diversité notamment via les Club 30% français et allemand, actions d'engagement ciblées sur la santé mentale des collaborateurs, la gestion responsable des restructurations, le dialogue entre salariés et dirigeants ou encore l'équité et le partage de la valeur ;

### Sycomore Social Impact :

actions d'engagement centrées sur la sécurité et la santé des consommateurs, la qualité et les politiques d'accessibilité des produits et/ou services, la relocalisation juste des productions, les politiques de donation et de lobbying responsable ;

### Sycomore Éco Solutions et Sycomore Environmental Euro IG Corporate Bonds, fonds exposés à des entreprises offrant des solutions à la transition écologique :

actions d'engagement ciblées sur la réduction des impacts environnementaux des opérations, sur la sortie des activités destructrices de capital naturel résiduelles le cas échéant et sur les enjeux de transition juste ;

### Sycomore Global Climate Transition :

actions d'engagement ciblées sur le niveau d'ambition des plans climat des entreprises, l'alignement des résultats des indicateurs climatiques avec les objectifs fixés, la cohérence des moyens mis en œuvre et des stratégies de lobbying, les mécanismes de compensation carbone, les enjeux de transition juste ;

### Sycomore Sélection Crédit :

le fonds porte des actions d'engagement ciblées en lien avec les risques ESG les plus matériels sur le profil crédit de l'entreprise et en particulier sur les sujets de gouvernance ou des controverses significatives ;

### ISR multithématiques :

ces fonds suivent des stratégies d'engagement pouvant couvrir l'ensemble des enjeux ESG et bénéficient, selon les valeurs en portefeuilles, des actions d'engagement thématiques précitées. Nous menons aussi des actions d'engagement ciblées sur les petites et moyennes capitalisations, notamment via le Club d'engagement SMID animé par le FIR

Pour chacun de ces thèmes, nous **priorisons les échanges avec les entreprises en fonction de la matérialité du sujet eu égard à leurs secteurs d'activités, empreintes géographiques ou pratiques**. Notre taux de détention du capital n'est pas un critère déterminant dans la priorisation. Néanmoins, seront priorisées les entreprises détenues dans plusieurs portefeuilles, afin de faciliter l'allocation de davantage de ressources autour de l'action d'engagement. Nous sommes aussi attentifs à la qualité du dialogue et favorisons ainsi les efforts d'engagement auprès des entreprises ouvertes au dialogue et à l'écoute des axes d'amélioration que nous pouvons proposer.

Au-delà des campagnes thématiques, **l'engagement est avant tout une pratique courante menée par les équipes de gestion des fonds à tout moment de la vie d'un investissement**. Les actions d'engagement sont alors priorisées en fonction des risques saillants auxquels les entreprises sont exposées et des sujets matériels au regard du positionnement environnemental et/ou social de chaque fonds.



## 04

## Un dialogue tout au long de la vie de nos investissements

**Dialoguer avec les équipes dirigeantes des entreprises fait partie intégrante de notre travail de gestion depuis la création de Sycomore AM en 2001.** L'équipe de gestion, composée de **21 professionnels**, rencontre tous les ans des centaines de dirigeants d'entreprises. Notre dialogue actionnarial s'appuie sur ces rencontres ainsi que des échanges dédiés à des **enjeux environnementaux, sociaux, de droits humains ou de gouvernance**. L'équipe de gestion est ainsi impliquée dans la conduite des actions d'engagement et les sept analystes ESG apportent leur expertise pour définir et suivre les axes d'engagement.

De plus, nous nous appuyons régulièrement sur des **expertises externes** : ONGs, coalitions d'investisseurs, syndicats, anciens collaborateurs ou dirigeants, etc. En effet, mener une action d'engagement pertinente nécessite d'obtenir les points de vue de différentes parties prenantes de l'entreprise afin d'évaluer si la réponse et les actions menées le cas échéant sont appropriées. Certains sujets nécessitent par ailleurs des expertises spécifiques sectorielles, géographiques ou scientifiques.

Plus largement, nous interagissons avec **différentes parties prenantes** dans le cadre de nos actions d'engagement : actionnaires et notamment co-investisseurs, administrateurs et équipes dirigeantes, analystes financiers et extra-financiers, avocats, consultants, et parfois même certains clients ou fournisseurs des entreprises engagées. Les interactions avec d'autres investisseurs s'inscrivent soit dans des dialogues bilatérales soit dans des actions d'engagement collaboratif qui vise à traiter des problèmes systémiques tels que le changement climatique, ou des questions plus spécifiques à une entreprise donnée qui sont partagées par un groupe d'investisseurs.

L'engagement intervient tout au long de la vie d'un investissement. Nous précisons ci-après les différentes occasions de dialogue actionnarial.

## 4.1 Analyse et suivi des performances ESG des entreprises

Nous attachons une importance particulière **aux rencontres avec le management** et aux **visites de sites**. L'objectif est de **connaître au mieux l'entreprise** à travers la réalité de ses activités et la vision de ses dirigeants, et d'échanger sur les axes de progrès identifiés par nos analystes en matière de durabilité.

Nous encourageons les entreprises à **rendre publiques leurs stratégies**, politiques et performances ESG d'une part, et à **améliorer leurs pratiques ESG** sur des thématiques que nous jugeons prioritaires, d'autre part.

Le dialogue actionnarial vise aussi à **s'assurer de la correcte identification des impacts négatifs de nos investissements pour en assurer la gestion**, notamment en conformité avec le règlement européen SFDR. Ainsi, certaines de nos actions d'engagement visent la publication des indicateurs d'incidences négatives définis par le règlement SFDR ou l'amélioration de la performance de l'entreprise sur ces indicateurs, en particulier lorsqu'ils font l'objet d'objectifs de surperformance des fonds labélisés ISR.

Une fois les axes d'engagement formalisés, nous suivons les progrès des entreprises et pouvons actionner différents leviers tel que présenté au paragraphe Escalade.

Pour les fonds labélisés ISR, **deux cas spécifiques déclenchent des actions d'engagement** :

- **Le cas des fonds en amélioration de notes** : certains fonds visent à atteindre une note ESG au moins supérieure à la note ESG moyenne de l'univers de départ après élimination des 30% plus mauvaises valeurs, tout en pouvant investir dans les 30% plus mauvaises valeurs. En cas d'exposition à ces valeurs, des axes d'engagement sont identifiés et suivis. Au bout de trois ans, l'absence de progrès sur les objectifs jugés prioritaires pour l'amélioration de la qualité ESG de l'entreprise déclenche le désinvestissement.
- **Le cas des entreprises des secteurs à fort impact climatique tels que décrits par le règlement délégué (UE) 2022/1288** : une sélection d'entreprises à fort impact climatique est ciblée par des actions d'engagement visant la définition de plans de transition robustes et crédibles alignés avec l'accord de Paris<sup>2</sup> et l'atteinte de résultats démontrant la capacité de l'entreprise à atteindre les objectifs ainsi fixés. De même, l'absence de progrès sur ces actions d'engagement dans les trois ans déclenche le désinvestissement.



### ILLUSTRATION DE NOTRE APPROCHE D'ENGAGEMENT SUR LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Nous utilisons l'engagement, au travers du dialogue actionnarial et de l'exercice de nos droits de vote, comme **un levier essentiel pour gérer les risques de durabilité liés à la transition écologique et inciter les entreprises les plus exposées à ces risques à placer les sujets environnementaux au cœur de leurs stratégies**. Pour ce faire :

- Nous incitons les entreprises de notre univers d'investissement à plus de **transparence** sur l'impact de leurs activités sur les cinq enjeux environnementaux que nous appréhendons dans notre analyse : **le climat, la qualité de l'air, l'eau, la biodiversité et les déchets**.

**Comment ?** En soutenant l'utilisation de standards de reporting qui favorisent une harmonisation et une comparabilité entre les entreprises, comme les recommandations de la Taskforce on Climate-related Financial Disclosure (TCFD) et de la Taskforce On Nature-related Financial Disclosure (TNFD) ou la réponse aux questionnaires types développés par le Carbon Disclosure Project (CDP).

- Nous soutenons la définition et l'adoption d'une **stratégie environnementale** qui soit à la fois **multi-enjeux**, intégrée à **l'évolution du modèle économique** de l'entreprise et dont les objectifs visent à contribuer aux objectifs internationaux climatiques et de biodiversité et sont suivis dans le temps grâce à des indicateurs pertinents et quantifiables.

**Comment ?** En incitant les entreprises à se fixer un cap et des objectifs environnementaux ambitieux et validés scientifiquement. Ainsi, nous encourageons les entreprises à définir des stratégies climatiques et biodiversité robustes et crédibles alignées à l'atteinte des objectifs internationaux en prenant part par exemple au Science Based Target Network (SBTi et SBT for Nature). Nous accordons également de l'importance à la capacité de l'entreprise à adapter sa gouvernance et ses pratiques de lobbying pour mettre ces sujets au cœur du processus décisionnel et à développer l'utilisation d'outils qui l'incarnent - comme un prix interne du carbone par exemple.

<sup>2</sup>Notre méthodologie d'analyse des plans climat est détaillée dans notre politique d'intégration ESG.

## 4.2 Gestion des controverses

Lorsqu'une controverse matérialise un risque ESG ou droits humains matériel, et en fonction de la stratégie d'investissement des fonds exposés, **nous initions un dialogue** avec l'entreprise et au besoin avec des parties prenantes externes **afin d'approfondir notre analyse de la controverse et d'évaluer la réponse de l'entreprise et les actions correctives mises en œuvre le cas échéant**. Nous pourrions alors être amenés à **formaliser des axes d'amélioration auprès des entreprises**, par exemple pour les inciter à être transparentes et à communiquer sur la manière dont elles répondent à la controverse ou encore pour prendre des mesures correctives spécifiques. Dans le cas d'une controverse très sévère impliquant l'exclusion de l'entreprise de nos univers d'investissement, nous fixons des objectifs précis qui doivent être atteints pour que le niveau de sévérité soit révisable à la baisse.



## 4.3 Application de notre politique d'exclusions

Notre politique d'exclusion vise à **limiter notre exposition aux énergies fossiles et aux entreprises qui n'ont pas enclenché leur transformation en réponse aux enjeux de la transition énergétique**. Les entreprises investies sont sélectionnées en conformité avec les exclusions applicables à chaque fonds et en s'assurant de la formalisation d'un plan de transition robuste. Cette sélection s'accompagne d'un suivi et de la formalisation d'axes d'engagement clairs venant préciser nos attentes au regard de leurs plans de décarbonation.



### ZOOM SUR NOTRE APPROCHE D'ENGAGEMENT SUR LA FILIÈRE DU CHARBON THERMIQUE

Notre politique d'exclusion constitue le socle de notre désengagement des producteurs de charbon thermique. Concernant l'exposition résiduelle dans des acteurs en transition, nous nous engageons à demander à ces entreprises, dans le cadre d'engagements individuels ou collaboratifs, l'adoption d'un plan de fermeture des actifs charbons comprenant :

- Un **agenda détaillé** avec une date de fermeture ou de conversion par centrale, permettant d'assurer la sortie effective du charbon thermique à horizon 2030 dans les pays de l'OCDE et à horizon 2040 pour les autres pays ;
- Et, dans le cas d'une cession de mines ou de centrales à charbon, une **justification** au regard du contexte local : projet de conversion par un autre acteur, temps nécessaire au développement d'autres capacités de production d'énergie tout en assurant le maintien de l'accès à l'énergie aux populations locales.
- Une **prise en compte des impacts** de la fermeture des sites sur les filières locales, l'activité et l'emploi dans les régions d'implantation.





## ZOOM SUR NOTRE APPROCHE D'ENGAGEMENT SUR LA FILIÈRE DU PÉTROLE ET DU GAZ

**Notre politique d'exclusion encadre nos investissements dans le secteur du pétrole et du gaz.** Notre exposition à des acteurs de ce secteur est limitée et dépend des stratégies d'investissements des fonds. Elle répond à notre souhait d'accompagner la transition juste. Celle-ci concerne de nombreux secteurs d'activité et est au cœur de notre approche SPICE multi parties-prenantes. Les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du pétrole et du gaz y sont particulièrement exposées de par les nombreux impacts qu'aura la transition énergétique et l'évolution stratégique des acteurs de cette filière sur la prospérité des régions concernées, les travailleurs et les communautés locales.

Les investissements dans des entreprises productrices de pétrole et/ou de gaz s'accompagnent d'un dialogue actionnarial formalisé portant essentiellement sur la stratégie environnementale des entreprises investies. En plus des demandes classiques que nous formulons à l'ensemble des entreprises de notre univers d'investissement concernant la transparence sur l'impact environnemental des activités et la définition d'une stratégie environnementale, nous formulons des recommandations propres à ce secteur d'activité et notamment la **publication périodique** des éléments ci-après :

- Une **stratégie** déclinée en objectifs quantitatifs à court (horizon 2025) et moyen terme (2035) de transformation du modèle économique et de réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre couvrant les scopes 1,2 et les scopes 3 amont et aval, les plus matériels de l'entreprise et selon des référentiels internationalement reconnus tels que le GHG Protocol ou l'ISO 14064 ;
- En cas de référence à l'Accord de Paris et à des hausses de température induites à l'horizon 2100, les objectifs doivent s'appuyer sur des référentiels transparents et des trajectoires explicites, tels que ceux de **l'initiative Science based targets (SBTi)**, de **l'outil Assessing low Carbon Transition (ACT)**, des scénarios de **l'Agence Internationale de l'Énergie ou du GIEC** ou encore de l'approche **SB2A** ;
- En présence d'une ambition de contribuer à l'objectif mondial de neutralité carbone en 2050, le **détail des actions ayant trait à la réduction des émissions de GES, au développement de puits carbonés et aux actions de compensation** ;

- Un **plan d'actions** détaillé et basé sur une transparence complète concernant la répartition actuelle et future du chiffre d'affaires, des investissements (notamment CapEx), voire de la marge (par exemple en Excédent Brut d'Exploitation) des activités à fort impact négatif ou positif sur le climat :
  - parts liées aux **hydrocarbures conventionnels et non-conventionnels**, avec pour ces derniers la définition retenue pour les activités concernées (notamment pour les activités d'exploration et production en Arctique sur lesquelles il n'y a pas consensus sur la définition géographique) ;
  - parts liées aux **énergies renouvelables et plus largement aux activités vertes** (comme les parts éligibles et alignées avec la taxonomie de l'UE, les éco-activités au sens du label Greenfin, ...) ;
- Une **explication des moyens requis par la stratégie de transformation**, intégrant les aspects de gouvernance, de rémunération des dirigeants, de lobbying, d'accompagnement du changement et de vigilance sur les risques de transfert de pollution sur d'autres enjeux environnementaux, comme la biodiversité.

Au-delà de la stratégie environnementale, et dans une logique de soutenir une transition juste, nous sollicitons également les entreprises sur leur **prise en compte des thèmes clés suivants** :

- ▶ Solidité du dialogue social en place ;
- ▶ Gestion responsable des restructurations ou des fermetures de sites ;
- ▶ Adaptation des compétences des employés aux nouveaux besoins de l'entreprise ;
- ▶ Relations avec les communautés locales et respect des droits fondamentaux ;
- ▶ Accessibilité de l'énergie.

## 4.4

## Campagnes d'engagement

Dans le cadre de nos analyses et du suivi de la performance durable de nos investissements, nous identifions régulièrement **des thèmes prioritaires** sur lesquels nous ciblons des entreprises de notre univers d'investissement. La définition d'une campagne d'engagement s'appuie sur :

- L'identification, par l'équipe de gestion, **d'un thème prioritaire transverse à plusieurs fonds** ;
- La **sélection d'entreprises aux profils variés sur le thème identifié** :
  - Matérialité du thème au regard des activités et de la performance de l'entreprise,
  - Secteurs variés dans la mesure où le thème est matériel pour ces secteurs,
  - Tailles de capitalisation diverses,
  - Expositions géographiques variées,
  - Niveau de maturité des entreprises variable, afin de permettre à la fois l'identification des bonnes pratiques et l'accompagnement d'entreprises moins avancées,
  - Poids dans nos actifs sous gestion, notamment dans l'objectif de progrès des résultats reportés sur la performance de nos investissements sur le thème sélectionné ;
- La conduite de **dialogues dédiés** avec les entreprises identifiées avec un triple objectif :
  - Réaffirmer aux entreprises dans lesquelles nous investissons l'importance que nous accordons au thème en tant qu'investisseur,
  - Approfondir notre compréhension des différentes approches adoptées par les entreprises et identifier les bonnes pratiques,
  - Encourager l'adoption des bonnes pratiques par les entreprises de notre univers d'investissement.



## 4.5 Actions d'engagement collaboratif

Conscients du potentiel accru du collectif, nous participons à des initiatives d'engagement collaboratif entreprises par des communautés d'investisseurs. Nous pouvons être à l'initiative de l'engagement ou rejoindre une coalition existante et cibler des entreprises de notre univers d'investissement en tant qu'investisseur menant l'engagement (lead) ou y participant.

Les opportunités d'engagement collaboratif passent notamment par les **organisations que nous soutenons** en tant que signataire ou membre, en particulier :

- Les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies,
- La plateforme d'engagement du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR),
- L'Investor Alliance on Human Rights,
- L'initiative FAIRR (Farm Animal Investment Risk & Return),
- La World Benchmarking Alliance,
- Le groupe d'investisseurs soutenant la fondation Access to Medicine.

Sur les **thématiques environnementales**, nous soutenons les **meilleures pratiques en matière d'intégration des enjeux environnementaux dans la gestion d'actifs** en tant que membres ou signataires des initiatives suivantes :

- Le CDP (précédemment Carbon Disclosure Project),
- La Taskforce on Climate-related Financial Disclosure,
- La Taskforce on Nature-related Financial Disclosure,
- La Net Zero Initiative,
- La NEC Initiative (co-fondateur),
- L'appel des investisseurs en faveur de la biodiversité (co-lanceur),
- Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF).

Et nous participons à des **actions d'engagement collaboratif** via :

- L'Institutional Investors Group on Climate Change,
- La Climate Action 100+,
- La Net Zero Engagement Initiative,
- La Finance For Biodiversity Foundation.

Sur les **enjeux sociaux**, nous participons à des **actions d'engagement** en tant que membre ou co-fondateur au sein des organisations suivantes :

- Le 30% Club Investor Group France et Allemagne,
- La coalition CARE avec la fédération de syndicats internationale UNI Global Union, qui vise à élever les standards sociaux dans le secteur des maisons de retraite et du soin de longue durée,
- La Workplace Mental Health Initiative portée par CCLA (UK).

## 4.6 Votes en Assemblées Générales

L'exercice des droits de vote associés aux titres détenus dans nos porte-feuilles fait partie intégrante de notre démarche d'engagement actionnarial. C'est pourquoi nous avons défini une politique de vote visant à **promouvoir les meilleures pratiques de gouvernance, notamment inspirées des recommandations sur la gouvernance d'entreprise de l'AFG, d'une part, et intégrant les enjeux environnementaux et sociaux d'autre part.**

L'intégration des enjeux sociaux et environnementaux au sein de notre politique de vote se traduit par exemple par l'introduction de critères sur la modération des rémunérations des dirigeants, sur la diversité du conseil d'administration, sur l'équité de la répartition de la valeur entre toutes les parties prenantes, sur la capacité du conseil d'administration à tenir compte des enjeux environnementaux et sociaux de par

ses compétences, le soutien des résolutions d'actionnaires visant une meilleure prise en compte de ces enjeux, la promotion de résolutions Say On Climate ou Say On Sustainability présentant des stratégies ambitieuses et robustes, etc.

La préparation de nos votes en assemblées générales est une période particulièrement propice à l'engagement actionnarial. Nous échangeons avec les entreprises sur nos intentions de vote, les informons de notre politique de vote et des bonnes pratiques qu'elle cherche à promouvoir et leur communiquons les axes d'amélioration identifiés. Comme expliqué ci-après, l'exercice de nos droits de vote peut également être un outil d'escalade à des actions d'engagement en cours.

## 05

## Escalade

Au cours de la vie d'une démarche d'engagement, plusieurs actions dites « d'escalade » pourront être mises en œuvre dans le but d'augmenter la probabilité de succès de l'engagement :



Comme présenté plus haut, nous sommes convaincus de l'importance des **actions d'engagement collaboratif** et veillons à rejoindre ou initier celles qui nous semblent pertinentes au sein des coalitions d'investisseurs dont nous faisons partie. Certaines peuvent s'inscrire dans la continuité d'un engagement individuel peu fructueux ;



À travers l'exercice de nos droits de vote, **poser des questions écrites, voter contre des résolutions ou soutenir des résolutions d'actionnaires permettent de faire part au Conseil d'Administration des sujets matériels sur lesquels nous attendons des progrès de l'entreprise.** Nous pouvons également co-déposer des résolutions d'actionnaires. En fonction des résolutions proposées en Assemblée Générale, nous explorons les différentes options possibles en lien avec nos actions d'engagement en cours ;



En dernier recours, **le désinvestissement intervient en l'absence de progrès après une durée maximale de 3 ans** d'engagement en fonction de la matérialité de l'enjeu et de la stratégie d'investissement du fonds.



## 06

# Suivi des actions d'engagement et reporting

Les axes d'amélioration formalisés auprès des entreprises sont renseignés depuis 2016 dans un onglet spécifique de notre outil d'analyse SYCOVALO. Il permet à l'équipe de gestion d'être tenue informée des actions d'engagement en cours, de l'état d'avancement des échanges, des personnes rencontrées et, le cas échéant, des progrès déjà réalisés par l'entreprise. Pour chaque action d'engagement, sont précisés l'objectif (y compris la temporalité le cas échéant), le critère ESG concerné, la nature du dialogue, la réaction de l'entreprise, le suivi des progrès et les prochaines étapes. Un encart permet de synthétiser la qualité du dialogue, les principales thématiques d'engagement en cours et de définir les actions d'engagement dont les résultats conditionnent le maintien, dans les fonds labélisés ISR, d'entreprises moins bien notées ESG ou dont les résultats climatiques ne sont pas alignés avec les objectifs du plan de transition de l'entreprise.

Date	Objetif	Style	Critere	Type de dialogue	Mode de c...	Contact	Statut	Type de réaction	Réaction	Progrès	etat d'avancem...	Prochaine Etapes
08/03/24	Organise bi-annual ESG calls, open to all shareholders, in order to discuss its decarbonization strategy and practical implications in more detail	Performance	I214   Communicat...	Engagement collab...	Face to face meetings	Catherine McGregor et Julia Maris	Ongoing	Acknowledged...	Took our point in 2023 and in 2024 highlighting they were seriously thin...	ENGIE is seriously considering organising bi-annual ESG calls.	Partial progress	
16/03/23	Via a shareholder resolution, modify the company's articles of association to empower the Board of Directors to consult shareholders on ENGIE's cli...	Strategy	I213   Executive tea...	Engagement collab...	Shareholder resolution	JP Clamadiou, Chair	Closed (+)	Willing to work...	Open to the idea, not via a modification of the articles of associat...	ENGIE's Chairman formally committed to submitting the company's climate strategy to a shareholder vote at least every 1...	Progress	
16/03/23	Via a shareholder resolution, modify the company's articles of association to empower the Board of Directors to consult shareholders, every year, on...	Strategy	I213   Executive tea...	Engagement collab...	Shareholder resolution	JP Clamadiou, Chair	Closed (-)	Pushed back	ENGIE's Chairman refused to submit progress on climate to a yearly shareh...	ENGIE refuses to undertake an annual shareholder vote on the implementation of its climate strategy.	No significant...	Wait for ENGIE's C...
16/03/23	Publish a report enabling stakeholders to analyse the gap between ENGIE's CO2e emissions' trajectory with that of scenarios aim...	Performance	E11   Environmenta...	Engagement collab...	Shareholder resolution	JP Clamadiou, Chair	Ongoing	Acknowledged...	Did not understand our request at first but then worked on the issue and publ...	ENGIE benchmarked its past, current and future CO2e emissions (scope 1, 2 and 3) vs several SBTi scenarios in the addendum publi...	Partial progress	
22/12/22	Disclose « detailed transition plan	Disclosure	E3   TRANSITION R...	Engagement collab...	Lettre + call	Jean-Pierre Clamadiou	Ongoing					
22/12/22	Clarify lobbying position	Strategy	S21   Business ethi...	Engagement collab...	Lettre + call	Jean-Pierre Clamadiou	Ongoing					
22/12/22	Detail the Group strategy on its coal exit plan	Strategy	E3   TRANSITION R...	Engagement collab...	Lettre + call	Jean-Pierre Clamadiou	Ongoing					
22/12/22	Define a corporate-wide target and action plan to tackle methane emissions	Strategy	E1   RESPONSIBILIT...	Engagement collab...	Lettre + call	Jean-Pierre Clamadiou	Ongoing					
22/12/22	Obtain an SBTi certification on Engie's transition plan aligned 1.5°C	Strategy	E33   Climate Align...	Engagement collab...	Lettre + call	Jean-Pierre Clamadiou	Ongoing	Already workin...				
22/12/22	Integrate the social impact of the transition to ensure a just transition	Strategy	I241   Integration o...	Engagement collab...	Lettre	Jean-Pierre Clamadiou	Sent					

Nous publions chaque année, au sein du rapport annuel d'investisseur responsable de Sycomore AM, le bilan des actions d'engagement réalisées ainsi que les progrès observés au sein des entreprises auxquelles nous avons communiqué des axes d'amélioration deux ans auparavant. Nous détaillons également nos activités d'engagements collaboratifs, menées à travers des coalitions d'investisseurs. Nous dressons le bilan de la saison des votes en assemblées générales à travers des statistiques sur l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) dont Sycomore AM assure la gestion et des éléments qualitatifs sur les faits marquants associés à l'exercice de nos droits de votes et aux dialogues avec les entreprises en amont des assemblées générales.

Les rapports portant sur des campagnes d'engagement individuelles ou collaboratives sont publiés sur notre site Internet, dans une section dédiée à l'engagement.

Enfin, depuis 2018, nous publions systématiquement ici la manière dont nous avons exercé chacun de nos droits de vote, résolution par résolution, le lendemain de la tenue de chaque assemblée générale.



## 07

## Gestion des conflits d'intérêts

Sycomore AM est **particulièrement vigilante** sur les risques de conflits d'intérêts découlant de ses activités. **Un dispositif de prévention, détection et gestion de ces risques a été mis en place**, encadré par une politique fixant les engagements de Sycomore AM. Ce dispositif vise à assurer le plus efficacement possible la primauté de l'intérêt de nos clients, d'une manière qui soit adaptée à la taille, la nature et la complexité des activités de Sycomore AM.

En matière d'**exercice des droits de vote**, deux risques de conflit d'intérêts ont été identifiés :

1. Une personne occupant une **fonction clé au sein de l'émetteur** est par ailleurs un **client** important de Sycomore AM à titre individuel ;
2. Une personne occupant une **fonction clé au sein de Sycomore AM** occupe une **fonction au sein d'un émetteur**.

Afin de prévenir ces risques :

- Sycomore AM met en œuvre et justifie la **bonne application de sa politique de vote**, cette responsabilité incombant à une **équipe dédiée indépendante de la relation clients** ;
- L'exercice d'un mandat ou d'une fonction au sein d'un émetteur, par une personne occupant une fonction clé au sein de Sycomore AM, est **strictement encadré et fait l'objet d'un suivi particulier** par les équipes en charge de la conformité et du contrôle interne.

Au travers des portefeuilles dont elle assure la gestion financière, Sycomore AM peut être amenée à détenir des droits de vote dans des entités de son propre groupe d'appartenance (Generali). Afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts en la matière, Sycomore AM adopte de façon systématique une position neutre vis-à-vis des émetteurs du groupe Generali, en s'abstenant de prendre part au vote lors des assemblées générales des émetteurs concernés.

La survenance d'un conflit d'intérêts appelle un traitement interne dans lequel le RCCI et la direction générale sont parties prenantes. Par ailleurs, le RCCI veille au respect des principes énoncés au travers de contrôles dédiés.





**sycomore  
am**

[www.sycomore-am.com](http://www.sycomore-am.com)

14 avenue Hoche  
75008 Paris